



**PRÉFET  
DU RHÔNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# PLANIFICATION ÉCOLOGIQUE VOLET ADAPTATION CAHIER DÉPARTEMENTAL - RHÔNE



# ... ÉDITORIAL



**Fabrice ROSAY**  
Préfet, secrétaire  
général de la  
préfecture du Rhône

Le 4 septembre 2025, la COP adaptation dans le Rhône s'est ouverte avec une conviction forte selon laquelle le territoire rhodanien a les ressources, les compétences et l'énergie collective pour affronter le défi climatique et s'y adapter durablement. Après avoir posé les bases de la décarbonation en 2024, une phase essentielle commence. Elle consiste à préparer concrètement le Rhône aux conséquences d'un réchauffement désormais inévitable. Le changement climatique n'est plus un horizon lointain. Il bouleverse déjà les modes de vie, les activités économiques, les infrastructures et les milieux naturels. Face à cette réalité, il s'avère nécessaire d'agir avec lucidité, ambition et détermination.

Atténuation et adaptation ne s'opposent pas, elles se renforcent. L'atténuation vise à limiter ce qui pourrait devenir ingérable. L'adaptation permet d'anticiper, de protéger, de transformer. Ensemble, elles constituent les deux jambes d'une transition cohérente, durable et responsable. C'est ce cap qu'il convient de porter collectivement aujourd'hui.

Je tiens à souligner la force du partenariat qui structure cette COP. L'État, l'Agence de l'eau, le conseil départemental du Rhône, la Métropole de Lyon, la chambre d'agriculture, le Service Départemental-Métropolitain d'Incendie et de Secours (SDMIS) et de nombreux acteurs publics et privés se sont mobilisés pour co-animer cette journée. Ce choix incarne une évidence : aucune institution ne peut relever seule le défi de l'adaptation. C'est par la coopération, la mise en commun des expertises et l'engagement de chacun à son niveau que le Rhône deviendra de plus en plus résilient.

Au fil de la journée, ont été identifiées les priorités d'adaptation propres au territoire rhodanien en mettant en lumière ses vulnérabilités, mais surtout ses leviers d'action. Les témoignages des collectivités et les contributions des acteurs économiques ont illustré, avec force et réalisme, les transformations déjà engagées et celles qu'il faut encore conduire.

L'État accompagne ces dynamiques, avec des moyens significatifs. Plus de 170 millions d'euros ont déjà été investis dans le Rhône depuis 2023 grâce au Fonds vert et aux dotations d'investissement DSIL, DTER et DSID. Cet investissement traduit une ambition claire, celle de donner à chaque territoire les moyens de renforcer sa résilience, sans laisser personne à l'écart.

Je veux, enfin, saluer la mobilisation de toutes celles et ceux qui participent aujourd'hui à cette démarche. Votre engagement compte. Votre expertise compte. Et c'est en additionnant nos forces, en construisant ensemble, que nous ferons du Rhône un territoire qui non seulement résiste aux crises climatiques, mais aussi saisit les opportunités d'un futur plus durable, plus sûr et plus solidaire.

## ● ● ● LA DÉMARCHE DE PLANIFICATION ÉCOLOGIQUE MENÉE DANS LE DÉPARTEMENT



Les travaux de la COP sur l'adaptation au changement climatique viennent compléter les volets atténuation et préservation de la feuille de route de la planification écologique.

### *Une dynamique collective ancrée dans les territoires*

Après une première année de co-construction, la feuille de route « planification écologique » régionale et sa déclinaison à l'échelle de notre département ont été publiées le 31 janvier 2025.

[La planification écologique en Auvergne-Rhône-Alpes Feuille de route 2024-2030](#)



[Cahier départemental atténuation et préservation des ressources – Rhône](#)



Ces deux documents constituent les livrables du travail collectif qui a associé en 2024 plus de 2 000 acteurs issus de tous les horizons : collectivités, entreprises, associations, institutions, citoyens.

Ils fixent la trajectoire régionale et départementale de la transition écologique autour de deux grands piliers – **l'atténuation du changement climatique et la préservation des ressources naturelles** – et déclinent **26 défis** et **une centaine d'actions prioritaires** à l'échelle régionale. Ces objectifs ont été **transposés à l'échelle de notre département pour répondre à nos spécificités locales**.

Les premiers résultats sont tangibles : la majorité des filières industrielles ont réduit leurs émissions de CO<sub>2</sub>, des projets de désimpermeabilisation, de rénovation énergétique, de décarbonation industrielle ou encore de protection de la biodiversité ont vu le jour dans les territoires de notre département.

En 2024, **plus de 2 milliards d'euros** de financements de l'État ont ainsi soutenu ces projets à l'échelle de la région Auvergne-Rhône-Alpes, illustrant la montée en puissance des investissements publics et privés pour accélérer la transition.

**En 2025, la planification écologique franchit une nouvelle étape** : les efforts d'atténuation et de préservation doivent désormais s'intensifier, avec un suivi renforcé et une mobilisation élargie. Des indicateurs de pilotage ont été créés pour suivre la mise en œuvre des défis, tandis que de nouveaux chantiers transversaux sur l'emploi, les compétences et le financement de la transition ont été lancés. Le pilotage s'appuie sur les instances régionales et départementales existantes, garantissant cohérence et continuité dans l'action publique.

Retrouver les indicateurs COP :



## Un troisième pilier : l'adaptation au changement climatique

L'année 2025 marque également un tournant avec le lancement du **volet adaptation** de la planification écologique.



Ces travaux prolongent ceux menés en 2024 sur l'atténuation et la préservation de la biodiversité et des ressources naturelles, et permettent de décliner localement le **3<sup>ème</sup> Plan national d'adaptation au changement climatique (PNACC3)** et la **Trajectoire de réchauffement de référence pour l'adaptation (TRACC)**.

L'objectif pour notre département : anticiper les impacts du réchauffement déjà en cours et renforcer la résilience des territoires, tout en articulant adaptation et atténuation. Car ces deux fronts sont indissociables : réduire les émissions limite les risques futurs, mais il faut aussi adapter dès maintenant les territoires pour protéger les populations et les écosystèmes.

[PNACC3](https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/documents/PNACC3.pdf)



<https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/documents/PNACC3.pdf>

## Une méthode participative et territorialisée

Pour bâtir le volet adaptation de la feuille de route, les services de l'État ont déployé une large concertation tout au long de 2025 :

- Un **webinaire régional** en avril a réuni près de 500 participants, marquant le lancement de la démarche d'acculturation aux enjeux climatiques.
- **6 réunions régionales thématiques** (santé, économie/industrie, habitat, infrastructures, etc.) ont permis de partager les connaissances, d'identifier les défis et de définir les premières actions sectorielles.
- Enfin, une **vingtaine de réunions départementales**, organisées sous l'égide des préfets de département, ont permis de décliner localement les priorités d'adaptation et d'élaborer **12 cahiers départementaux**, intégrés à la feuille de route régionale.

Dans le département du Rhône, une réunion a réuni plus de 200 participants le 4 septembre 2025 pour partager le diagnostic de vulnérabilité, définir les priorités locales et partager les actions d'adaptation.



Atelier COP dans le Rhône

La méthode participative utilisée dans le département a reposé sur trois étapes :



## LE CLIMAT EN 2050 DANS LE RHÔNE

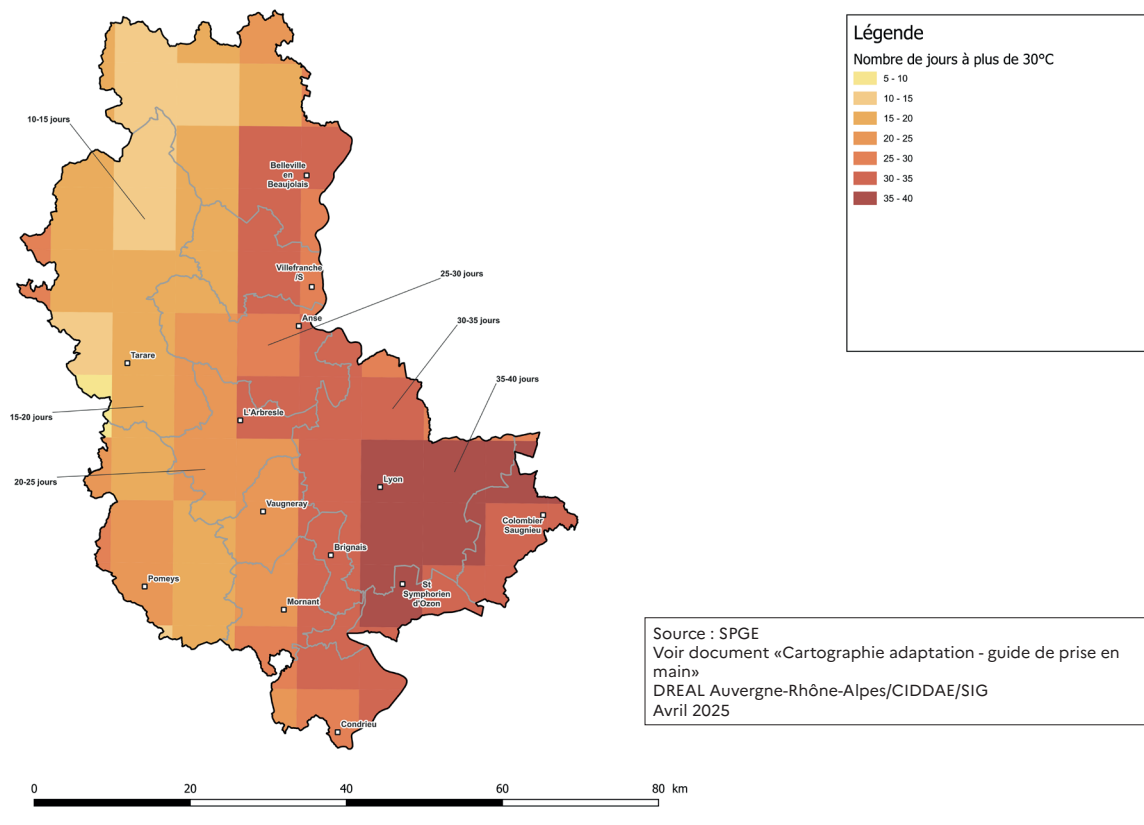
Source : données TRACC issues du portail [DRIAS](#) et accessibles à l'échelle des communes via [Climadiag Commune](#)

### Évolution de la température moyenne annuelle

Par rapport à la période de référence 1976-2005, **le nombre de jours où la température dépasse les 30°C sous abri à Lyon en 2050 est compris entre 35 et 40 par an**. Même là où ces valeurs sont les plus faibles, à l'Ouest du département, elles atteignent 10 à 20 jours par an. 18 jours, par exemple, en valeur médiane, à Saint-Didier-sur-Beaujeu où se trouve une station de Météo France.

Pour tous les territoires du Rhône cela représente entre 6 et 21 jours de plus qu'à la période de référence, soit 1 à 3 semaines de plus. C'est donc une augmentation drastique en tous points du département.

### Nombre de jours à plus de 30°C dans le Rhône à horizon 2050



Pour les nuits dites « tropicales », à savoir les nuits où la température ne redescend pas en dessous des 20 °C, la tendance est la même : **40 à 50 nuits tropicales par an dans Lyon**, là où il n'y en avait que 5 ou 6 dans la période de référence. C'est 7 à 10 fois plus. Et la majeure partie du territoire en connaît entre 20 et 40 par an, toujours avec le même ordre de grandeur d'augmentation du phénomène. Ainsi, Saint-Didier-sur-Beaujeu est passé d'un phénomène

quasi inexistant (1 nuit tous les 10 ans) à 23 nuits, en valeur médiane, en 2050.

Pour la majorité du département cela représente entre 14 et 35 nuits supplémentaires par an par rapport à la fin du siècle dernier. L'équivalent d'1/2 mois à 1 mois supplémentaire chaque année (par rapport à la référence) où il est plus difficile de bénéficier d'un sommeil réparateur en saison chaude.

Les deux combinés (journées très chaudes et nuits où la température ne redescend pas), donnent les vagues de chaleur et leurs alertes canicules. En 2025, déjà, le département du Rhône détenait le record toutes catégories des départements où ces alertes avaient été le plus déclenchées par Météo France depuis 2004 : « Avec 174 jours de canicule depuis 2004, dont 4 en alerte rouge, le Rhône est de loin le département le plus touché, devant l'Isère (125 jours), puis la Drôme (111 jours) et l'Ardèche (110 jours) » (Lemonde.fr, juin 2025, avant l'été 2025 et ses 2 canicules supplémentaires).

Là où le nombre annuel de jours en vague de chaleur était de 2 par an (en valeur médiane) à la fin du siècle à Lyon, il est compris entre 9 et 18 jours à horizon 2050.

Le reste du département n'est pas épargné : à Tarare aussi, on est passé de 2 jours à la fin du dernier millénaire à une valeur comprise entre 9 et 21 jours. Et ces chiffres sont quasiment les mêmes pour les habitants de Larajasse ou de St Bonnet des Bruyères.

Bien sûr, dans les centre-villes, **le phénomène d'îlot de chaleur urbain renforce la pénibilité** : à Lyon, en cette moitié de 21e siècle, ce sont environ 8 jours par an où le thermomètre dépasse les 35°C contre « seulement » 3 jours à Saint-Bonnet.

Mais dans les territoires moins denses, cette augmentation de la chaleur pose d'autres difficultés, comme :

- les dommages sur les bâtiments liés au retrait-gonflement des argiles, en particulier sur les territoires de la Communauté d'agglomération Villefranche Beaujolais Saône et de la Communauté de communes Beaujolais Pierres Dorées. Les fissures causées par ces mouvements de terrain nécessitent de les combler, dans les cas les plus simples, voire de reprendre les fondations dans les cas les plus graves. Au risque, sinon, de devoir quitter sa maison ;
- l'augmentation du risque de feu de végétation, en particulier dans le Sud-Est du département (comme dans les Communautés de communes de l'Est lyonnais et des Pays de l'Ozon), ou encore le long des axes A6 et A7 ;
- la forte augmentation du nombre de jours avec un sol sec, notamment dans l'Ouest du département, l'écart le plus sensible avec les années passées étant situé dans la Communauté d'agglomération de l'Ouest rhodanien et la Communauté de communes des Monts du lyonnais. Avec 25 à 50 jours de plus de sol sec, ce sont (par rapport aux années 1976-2005) entre 1 et 2 mois de sécheresse en plus chaque année. Les grandes sécheresses des années 1970-1980 sont désormais devenues la norme, contraignant fortement les cultures sur ces territoires.

## Évolution des précipitations

La chaleur s'accompagne également d'une diminution des ressources en eau. À titre d'exemple, la quasi-totalité des stations de mesure sur les cours d'eau rhodaniens affichent des baisses de **10 à 30 % du débit d'étiage estival**. Cette baisse est de l'ordre de 15 % pour la Saône et de 25 % pour le Rhône.

Pourtant, **la violence et la fréquence des événements pluvieux exceptionnels se sont accrues. L'intensité des précipitations extrêmes** a par exemple augmenté d'au-moins 10 % par rapport à la fin du siècle dernier sur le département. C'est même +15 à +20 % en de nombreux points de l'agglomération lyonnaise, de la communauté de communes Beaujolais Pierres dorées (CCBPD),

de l'Ouest et des Monts Lyonnais, +20 à +25 % près de l'Arbresle ou de Villefranche-sur-Saône. Cela peut paraître abstrait, mais c'est une augmentation suffisamment rare sur le territoire national et significative pour qu'elle fasse l'objet d'une vigilance accrue de la part de Météo France. À Brignais, par exemple, cela signifie que les inondations d'octobre 2024 ont une probabilité de se produire deux fois plus fréquemment que par le passé.

La quantité d'eau déversée dans un temps très court sur des surfaces largement imperméabilisées favorise le ruissellement, plutôt que la recharge des nappes, entraînant des risques d'inondations.

## ● ● ● ENJEUX DU TERRITOIRE ET PRIORITÉS D'ADAPTATION

La COP Adaptation du Rhône a permis de faire ressortir les priorités d'adaptation pour le territoire, à la croisée des aléas prévisibles et des principales vulnérabilités locales, à travers des ateliers thématiques et participatifs couvrant les 5 principaux enjeux thématiques rhodaniens, détaillés dans le tableau ci-dessous.

Pour chaque enjeu, des priorités d'adaptation ont été identifiées, ainsi que des cartes et des actions du PNACC3 associées. Ces éléments sont résumés puis détaillés ci-après.

Enjeux thématiques	Priorités d'adaptation locales
<i>Sensibilité du territoire à l'évolution des précipitations et de l'hydrologie</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Comment s'adapter aux excès comme au manque d'eau, notamment en vue de sécuriser l'approvisionnement et la qualité de l'eau potable pour la consommation des habitants et de limiter les risques pour les personnes et les biens ?</li> <li>• Comment protéger et gérer les espaces naturels utiles au cycle de l'eau et à la biodiversité en assurant les fonctions de continuité écologique, dépollution, dilution et stockage ?</li> </ul>
<i>Exposition des personnes vulnérables à l'augmentation des vagues de chaleur</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Comment assurer la continuité des services publics essentiels pour les personnes vulnérables (enseignement, santé, pompiers, sécurité, vieillesse) et un accès équitable à ces services en anticipant les effets des vagues de chaleur ?</li> <li>• Comment identifier et assurer la mise à l'abri des précaires et grands précaires (SDF, isolés) pendant les vagues de chaleurs à l'échelle des grandes agglomérations du Rhône ?</li> </ul>
<i>Confort thermique dans les logements</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Comment assurer une bonne gestion de la chaleur dans les logements collectifs en anticipant les effets de l'augmentation de la température dans les zones les plus denses (ex : Métropole de Lyon, Villefranche-sur-Saône, Tarare, ...) ?</li> </ul>
<i>Sensibilité des espaces naturels, agricoles et forestiers au changement climatique</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Comment maintenir une agriculture et une production forestière locales ? En particulier sur l'élevage dans l'Ouest, l'arboriculture dans les Monts et coteaux du Lyonnais, la viticulture dans le Beaujolais, les forêts des Monts du Lyonnais et du Beaujolais vert.</li> <li>• Comment prévenir les incendies de végétation ?</li> </ul>
<i>Sensibilité des infrastructures, notamment de transport, au changement climatique</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Comment assurer la continuité coordonnée du fonctionnement des différents réseaux (transport, énergie, télécommunication et réseau d'eau), présents en masse sur le Rhône (carrefour national et international en termes de communication), notamment face aux événements extrêmes liés à l'eau, au retrait gonflement des argiles et à l'augmentation des températures ?</li> </ul>

## Rappel : ce que prévoit le 3e Plan national d'adaptation au changement climatique

### Mesures communes aux 5 enjeux

- MESURE 22 : Mettre à la disposition des collectivités les informations nécessaires pour adapter leur territoire au changement climatique
- MESURE 23 : Intégrer progressivement la TRACC dans tous les documents de planification publique
- MESURE 25 : Pérenniser la « Mission Adaptation », offre unifiée d'ingénierie de l'Etat pour l'adaptation à destination des collectivités locales
- MESURE 26 : Mieux évaluer les actions d'adaptation menées sur le territoire
- MESURE 27 : Mieux prendre en compte l'adaptation au changement climatique dans les financements publics en faveur de la transition écologique dès 2024
- MESURE 33 : Mobiliser tous les secteurs économiques : intégrer l'adaptation au changement climatique dans les stratégies des entreprises
- MESURE 34 : Intégrer les enjeux de l'adaptation dans les dispositifs d'aide aux entreprises
- MESURE 40 : Mieux évaluer les actions d'adaptation mises en oeuvre par les entreprises
- MESURE 41 : Développer les outils et informations nécessaires aux entreprises pour s'adapter au changement climatique
- MESURE 42 : Mobiliser les acteurs financiers pour le financement privé de l'adaptation au changement climatique
- MESURE 45 : Mobiliser la commande publique au service de l'adaptation au changement climatique
- MESURE 46 : Mobiliser la recherche et les connaissances scientifiques sur le changement climatique et les solutions pour s'y adapter
- MESURE 47 : Renforcer la gouvernance de l'adaptation au changement climatique
- MESURE 48 : Mobiliser les citoyens dans des missions liées à l'adaptation au changement climatique et la prévention des risques
- MESURE 49 : Poursuivre et renforcer l'éducation au climat dans l'enseignement scolaire et dans les cursus de l'enseignement supérieur
- MESURE 50 : Former tous les agents publics aux enjeux de l'adaptation et mobiliser les compétences de l'Etat
- MESURE 51 : Mobiliser les solutions d'intelligence artificielle au service de l'adaptation au changement climatique
- MESURE 52 : Mobiliser les Français sur l'importance de l'adaptation et ses bénéfices à court et moyen termes

### RESSOURCES CARTOGRAPHIQUES DISPONIBLES COMMUNES AUX 5 ENJEUX :

- *Nombre de jours à plus de 30°C et Écart du nombre de jours à plus de 30°C*
- *Nombre de nuits tropicales (T°C minimales sup à 20°C) et Écart du nombre de nuits tropicales*
- *Nombre de jours avec sensibilité au feu IFM  $\geq 40$  et Écart du nombre de jours avec sensibilité IFM  $\geq 40$*
- *Îlots de chaleur urbains (ICU)*
- *Nombre de jours avec un sol sec et Écart du nombre de jours avec un sol sec*
- *Évolution des ressources en eaux superficielles*
- *Écart relatif d'intensité des précipitations extrêmes*
- *Inondations : Enveloppes Approchées des Inondations Potentielles*
- *Exposition au retrait du gonflement des argiles*

## Enjeu 1 : Sensibilité du territoire à l'évolution des précipitations et de l'hydrologie

Le Rhône est un département très contrasté avec des territoires très urbains, donc imperméabilisés (la Métropole de Lyon notamment) et des territoires beaucoup plus ruraux. En termes de risque d'inondation, c'est une caractéristique importante à prendre en compte, le Rhône présentant un réseau hydrographique très dense avec des risques de débordement par crues lentes sur le Rhône et la Saône, par crues rapides sur les affluents du Rhône et de la Saône. Des phénomènes de ruissellement sont également à prendre en compte dans les territoires vallonnés.

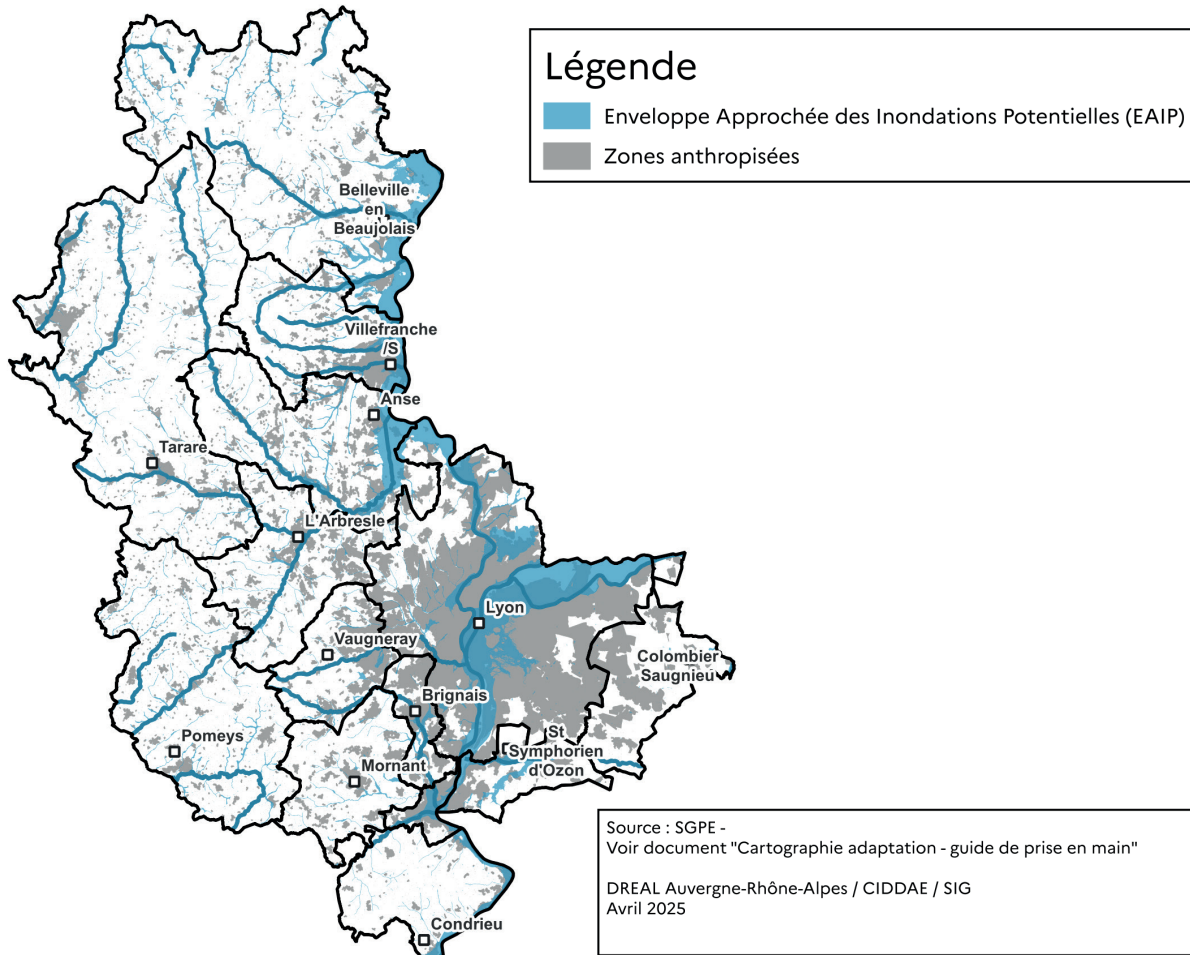
Les périodes de raréfaction de l'eau seront de plus en plus fréquentes. Elles affecteront l'agriculture, les écosystèmes et les populations. Cette baisse de la ressource en eau est à conjuguer avec l'augmentation des besoins en volume d'eau, notamment pour l'eau potable dans un département du Rhône très densément peuplé (24% de la population régionale y vit sur 5% du territoire régional). D'autres usages sont également à prendre en compte comme la réindustrialisation de certains territoires. Les sols jouent un grand rôle dans les équilibres écologiques : filtration et infiltration des eaux pluviales, stockage du carbone.

Enfin, le phénomène de retrait gonflement des argiles concerne l'ensemble du département, plus particulièrement la vallée de la Saône. Il constitue ces dernières années le phénomène le plus coûteux pour le régime d'indemnisation au titre des catastrophes naturelles.

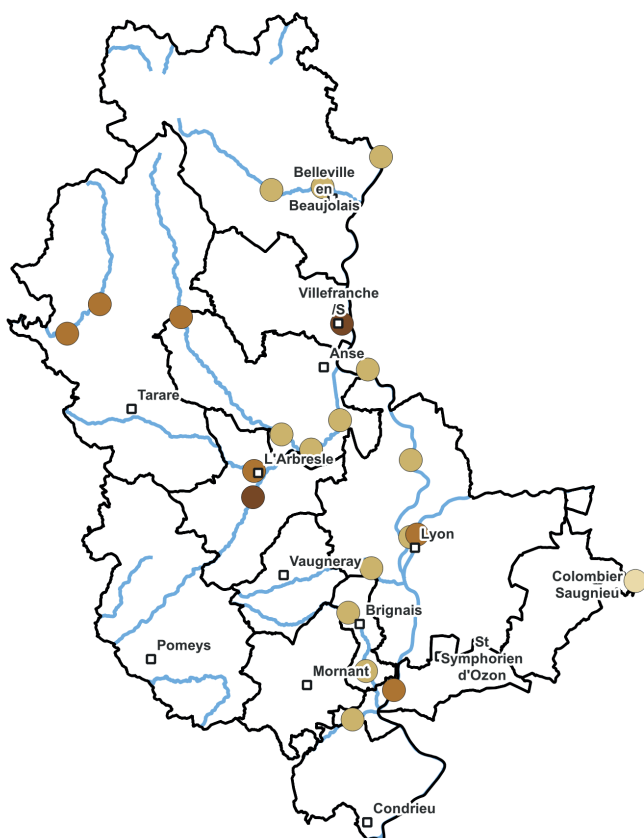
### Les leviers SGPE associés sont les suivants :

- Ralentissement des écoulements sur les sols agricoles et sur les sols artificialisés
- Prévention des inondations, not. via restauration des milieux aquatiques
- Prévention des dégâts causés par le retraitgonflement des argiles
- Aménagement du territoire prenant en compte la ressource en eau
- Sobriété dans l'utilisation de la ressource en eau

### Sensibilité du territoire à l'évolution de l'aléa de débordement de cours d'eau



## Sensibilité du territoire à l'évolution de l'hydrologie de surface - Rhône



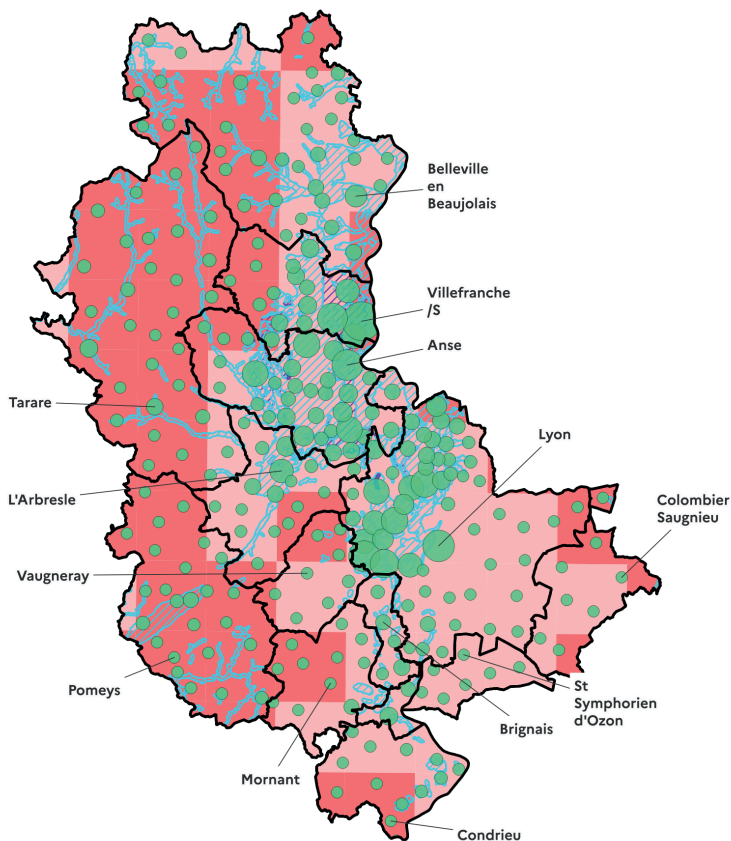
### Légende

Evolution du débit d'étiage estival VCN10 en écart relatif par rapport à la période 1976-2005

- 0 et - 10%
- -10% et - 20%
- -20 et - 30%
- Au delà de -30%
- Cours d'eau

Source : SGPE  
 Voir document "Cartographie adaptation - guide de prise en main"  
 DREAL Auvergne-Rhône-Alpes / CIDDAE / SIG  
 Avril 2025

## Exposition du parc de logements au retrait gonflement des argiles (RGA) dans une perspective d'évolution du nombre de jours avec un sol sec - Rhône



### Légende

Ecart du nombre de jours avec un sol sec à 2050 par rapport à la référence

- 10 - 25
- 25 - 50

Exposition au retrait gonflement des argiles

- ▨ Fort
- ▨ Moyen

Nombre de logements exposés au RGA

- 2600
- 2500
- 2000
- 1500
- 1000
- 500

Source : SGPE  
 Voir document "Cartographie adaptation - guide de prise en main"  
 DREAL Auvergne-Rhône-Alpes / CIDDAE / SIG  
 Avril 2025



## Priorités d'adaptation :

- Comment s'adapter aux excès comme au manque d'eau, notamment en vue de sécuriser l'approvisionnement et la qualité de l'eau potable pour la consommation des habitants et de limiter les risques pour les personnes et les biens ?
- Comment protéger et gérer les espaces naturels utiles au cycle de l'eau et à la biodiversité en assurant les fonctions de continuité écologique, dépollution, dilution et stockage ?

## Rappel : ce que prévoit le 3<sup>ème</sup> Plan national d'adaptation au changement climatique

- MESURE 1 : Renforcer le fonds Barnier pour accélérer les démarches de prévention des territoires et mieux protéger la population
- MESURE 2 : Maintenir la possibilité pour chacun de s'assurer contre les risques naturels en modernisant notre système assurantiel
- MESURE 3 : Protéger la population des inondations en adaptant la politique de prévention des risques
- MESURE 5 : Protéger la population des désordres sur les bâtiments liés au retrait-gonflement des argiles
- MESURE 13 : Renaturer les villes pour améliorer leur résilience face au changement climatique
- MESURE 20 : Déployer les solutions fondées sur la nature pour l'adaptation
- MESURE 21 : Préserver la ressource en eau face au changement climatique : renforcer le Plan Eau
- MESURE 43 : Favoriser l'adaptation et la résilience des milieux naturels et des espèces au changement climatique

## RESSOURCES CARTOGRAPHIQUES DISPONIBLES – PRÉCIPITATIONS ET HYDROLOGIE :

- *Sensibilité du territoire à l'évolution de l'aléa de débordement de cours d'eau (voir ci-dessus)*
- *Sensibilité du territoire à l'évolution des pluies extrêmes*
- *Exposition du parc de logements au RGA dans une perspective d'évolution du nombre de jours avec un sol sec (voir ci-dessus)*
- *Sensibilité du territoire à l'évolution de l'hydrologie de surface (voir ci-dessus)*
- *Évolution de la demande en eau*

## Enjeu 2 : Exposition des personnes vulnérables à l'augmentation des vagues de chaleur

Le Rhône est composé de territoires ruraux sur sa moitié Ouest et d'espaces urbains beaucoup plus denses en termes de population en partie Est, notamment avec la Métropole lyonnaise et l'agglomération de Villefranche-sur-Saône.

C'est aussi sur cette frange Est, plus peuplée, que le nombre de jours à + 30° augmentera le plus d'ici 2050, pouvant atteindre les 35 à 40 jours/an sous abri, et que les vagues de chaleur (en nombre de jours) seront potentiellement les plus longues.

Ces périodes prolongées de journées chaudes et de nuits où la température ne redescend pas en dessous des +20°C représentent un risque majeur pour les habitants les plus vulnérables, notamment pour les

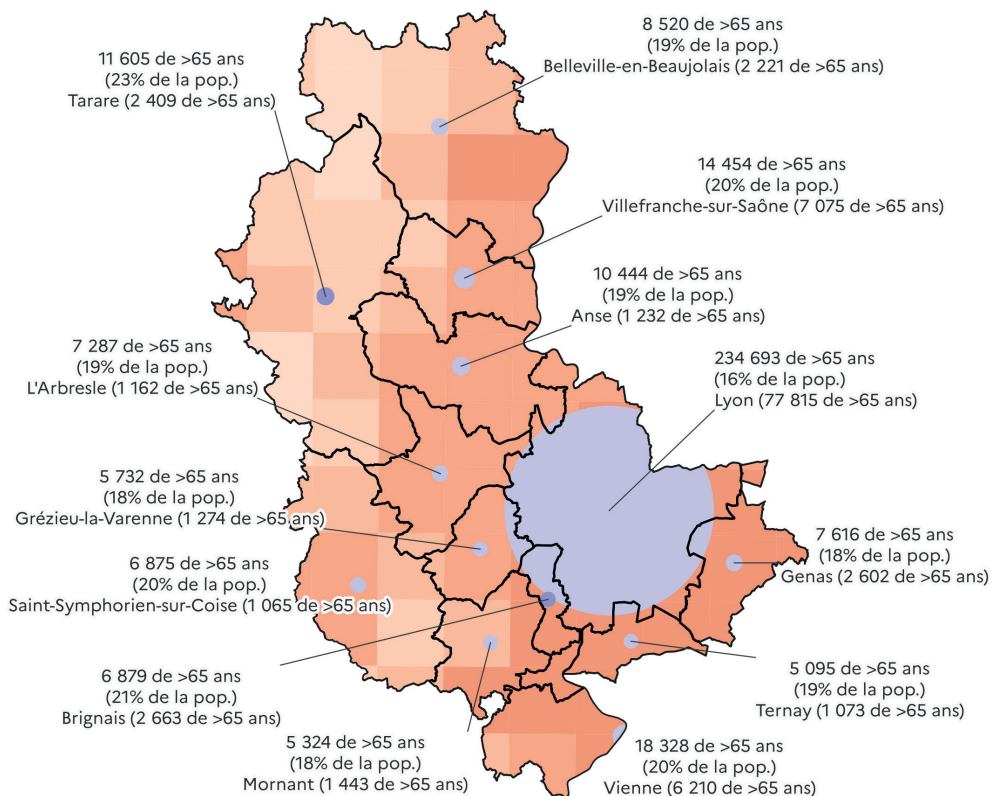
personnes de plus de 65 ans, les écoliers du premier et du second degré et les personnes âgées en Ehpad.

L'enjeu sur ces deux types de territoires (plus ou moins denses) est différent, il n'en reste pas moins prégnant en termes de protection de ces populations plus sensibles.

### Les leviers SGPE associés sont les suivants :

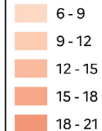
- Sécurité de l'approvisionnement essentiel
- Protection et mise à l'abri des personnes vulnérables

## Exposition des personnes âgées à l'augmentation du nombre de jours à plus de 30°C



### Légende

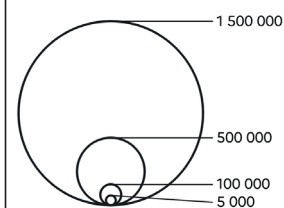
Ecart du nombre de jours à plus de 30°C à l'horizon 2050 par rapport à la référence (1976-2005)



Part de la population à plus de 65 ans



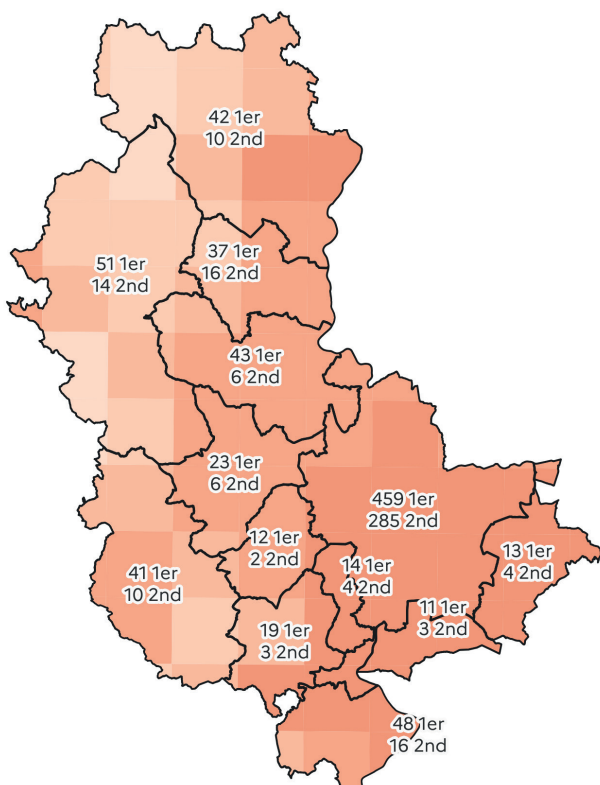
Population totale



Source : SGPE  
Voir document "Cartographie adaptation - guide de prise en main"

DREAL Auvergne-Rhône-Alpes / CIDDAE / SIG  
Avril 2025

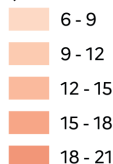
## Exposition des établissements scolaires du 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> à l'augmentation du de jours à plus de 30°C



### Légende

Ecart du nombre de jours à plus de 30°C à l'horizon 2050 par rapport à la référence (1976-2005)

(nb. établissements 1er et 2nd degrés)



Source : SGPE  
Voir document "Cartographie adaptation - guide de prise en main"

DREAL Auvergne-Rhône-Alpes / CIDDAE / SIG  
Avril 2025



## Priorités d'adaptation :

- Comment assurer la continuité des services publics essentiels pour les personnes vulnérables (enseignement, santé, pompiers, sécurité, vieillesse) et un accès équitable à ces services en anticipant les effets de vagues de chaleur ?
- Comment identifier et assurer la mise à l'abri des précaires et grands précaires (SDF, isolés) pendant les vagues de chaleur à l'échelle des grandes agglomérations du Rhône ?

## Rappel : ce que prévoit le 3<sup>ème</sup> Plan national d'adaptation au changement climatique

- MESURE 12 : Un État exemplaire pour intégrer l'adaptation au changement climatique dans le quotidien de travail des agents publics
- MESURE 14 : Protéger les populations précaires des fortes chaleurs
- MESURE 17 : Renforcer la surveillance et les connaissances des impacts du changement climatique sur la santé
- MESURE 28 : Assurer la continuité de l'enseignement scolaire et de l'accueil des jeunes enfants face au réchauffement climatique
- MESURE 29 : Accompagner les conséquences du changement climatique sur notre système de santé

## RESSOURCES CARTOGRAPHIQUES SPÉCIFIQUES DISPONIBLES - VAGUES DE CHALEUR :

- Exposition des personnes âgées à l'augmentation du nombre de jours à plus de 30°C (chiffres à la commune et à l'EPCI – voir ci-dessus)
- Exposition des établissements scolaires du 1er degré à l'augmentation du nombre de jours à plus de 30°C (détails)
- Exposition des établissements scolaires du 2nd degré à l'augmentation du nombre de jours à plus de 30°C (détails)
- Exposition des établissements scolaires du 1er et 2er degré à l'augmentation du nombre de jours à plus de 30°C par EPCI (voir ci-dessus)
- Exposition des EHPAD et des hôpitaux à l'augmentation du nombre de jours à plus de 30°C (détails)
- Exposition des EHPAD et des hôpitaux à l'augmentation du nombre de jours à plus de 30°C par EPCI
- Exposition des musées et monuments nationaux à l'augmentation du nombre de jours à plus de 30°C;

## Enjeu 3 : Confort thermique dans les logements

Le Rhône est composé de zones bâties denses et sans végétation, essentiellement sur la métropole de Lyon, favorisant les îlots de chaleurs. La chaleur augmente jours et nuits, le nombre de jours à +30° croît et les risques de chaleur nocturne, nuits tropicales, concernent particulièrement la métropole et un couloir Nord-Est.

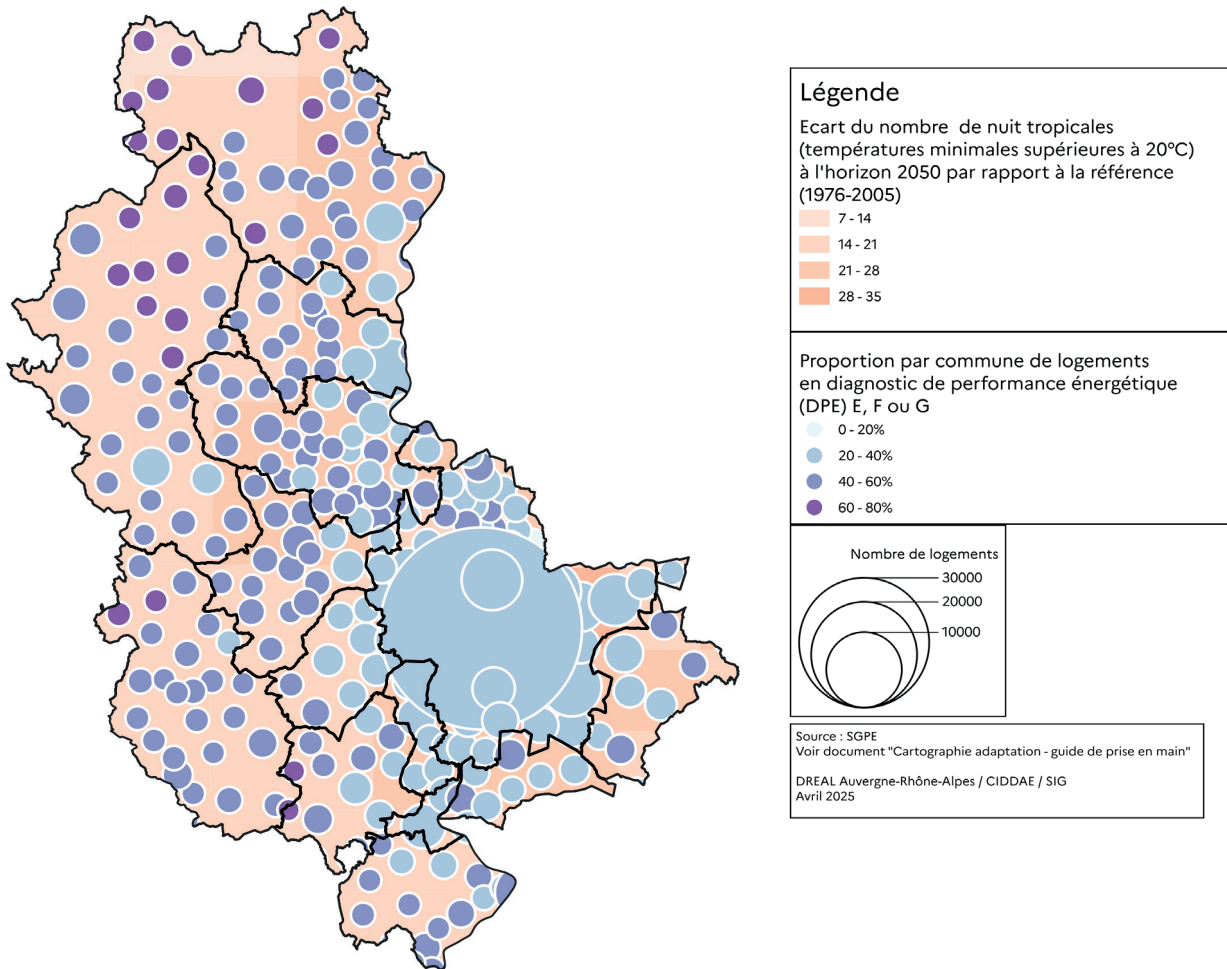
L'ensemble du département est concerné par de nombreux logements « passoires thermiques », peu favorables au confort thermique des occupants en particulier dans l'habitat collectif. Leur présence est souvent corrélée à un plus fort taux de pauvreté (métropole et territoires au Nord et à l'Ouest du département). On comptait en 2019, 192 600

logements rhodaniens pouvant être considérés comme des passoires thermiques, soit 21% du parc logements. À l'échelle nationale, le ratio de passoires thermiques était alors de 17%.

### Le levier SGPE associé est le suivant :

- Intégration du confort d'été dans la rénovation et la construction des bâtiments

## Exposition des passoires thermiques (logements en DPE E, F ou G) par commune à l'augmentation du nombre de nuits tropicales - Rhône



### **Priorité d'adaptation :**

- Comment assurer une bonne gestion de la chaleur dans les logements collectifs en anticipant les effets de l'augmentation de la température dans les zones les plus denses (ex : Métropole de Lyon, Villefranche-sur-Saône, Tarare) ?

### **Rappel : ce que prévoit le 3<sup>ème</sup> Plan national d'adaptation au changement climatique**

- MESURE 9 : Adapter les logements au risque de fortes chaleurs
- MESURE 13 : Renaturer les villes pour améliorer leur résilience face au changement climatique
- MESURE 18 : Maintenir la qualité de l'air extérieur lors des vagues de chaleur
- MESURE 20 : Déployer les solutions fondées sur la nature pour l'adaptation

### **RESSOURCES CARTOGRAPHIQUES SPÉCIFIQUES DISPONIBLES – CONFORT THERMIQUE DES LOGEMENTS**

- Exposition des passoires thermiques (DPE : E, F ou G) par commune à l'augmentation du nombre des nuits tropicales (voir ci-dessus)
- Taux de pauvreté à l'IRIS (avec zoom métropole)

## Enjeu 4 : Sensibilité des espaces naturels, agricoles et forestiers au changement climatique

Le Rhône est composé à la fois d'espaces urbains denses et d'espaces naturels, agricoles et forestiers riches et variés.

Les espaces agricoles y sont diversifiés, tant en termes de cultures que d'élevage. Ils seront globalement soumis à une importante augmentation de la chaleur, à des périodes de sécheresses régulières et intenses ainsi qu'à une raréfaction de la ressource en eau.

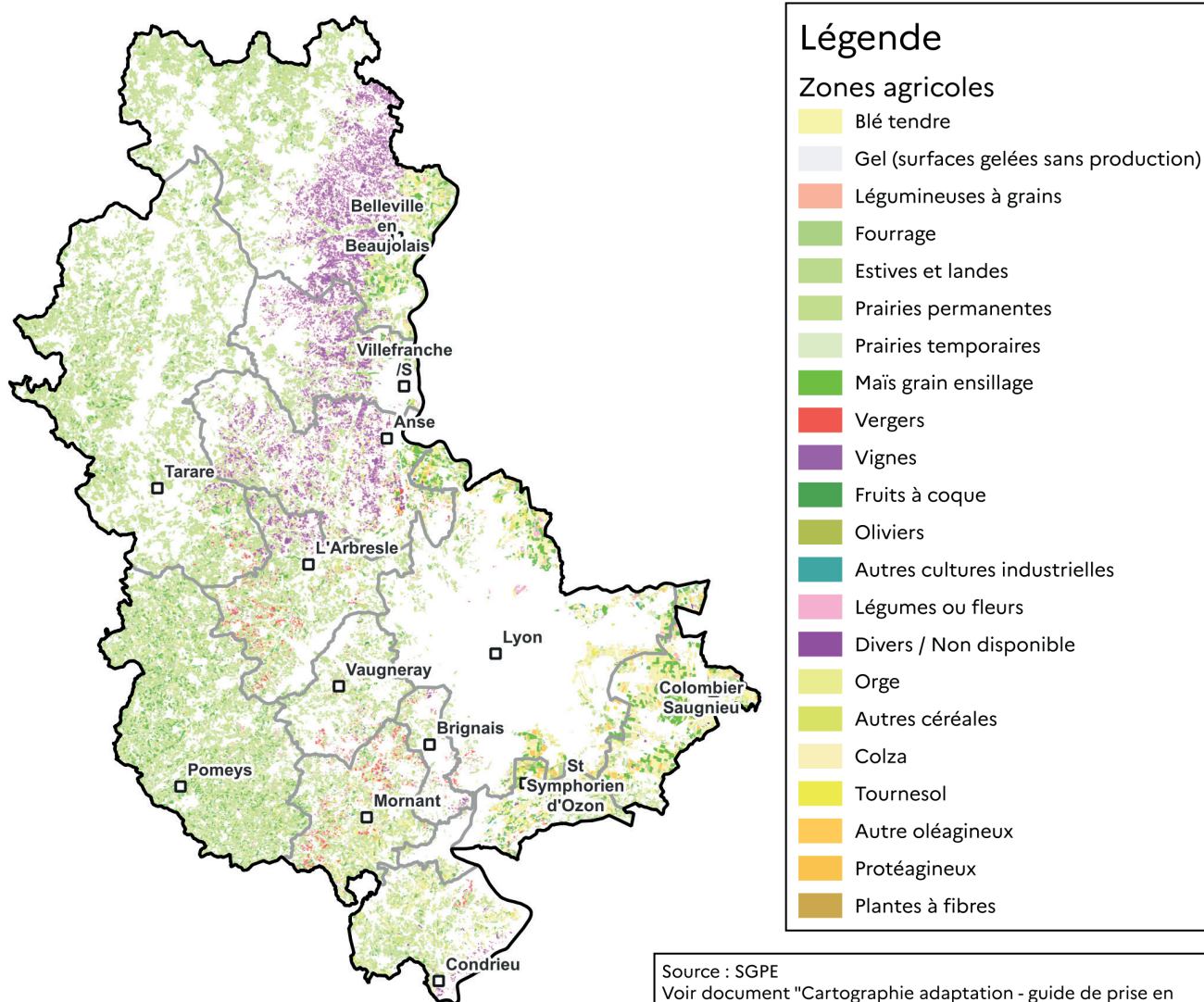
Les espaces boisés sont majoritairement situés au Nord à l'Ouest du département, où l'augmentation

du risque d'incendie est la moins prégnante. Pour autant les cultures du Sud et de l'Est seront soumises à l'augmentation du risque de feu de végétation.

### Les leviers SGPE associé sont les suivants :

- Adaptation des filières et des exploitations agricoles
- Gestion durable des forêts et produit bois

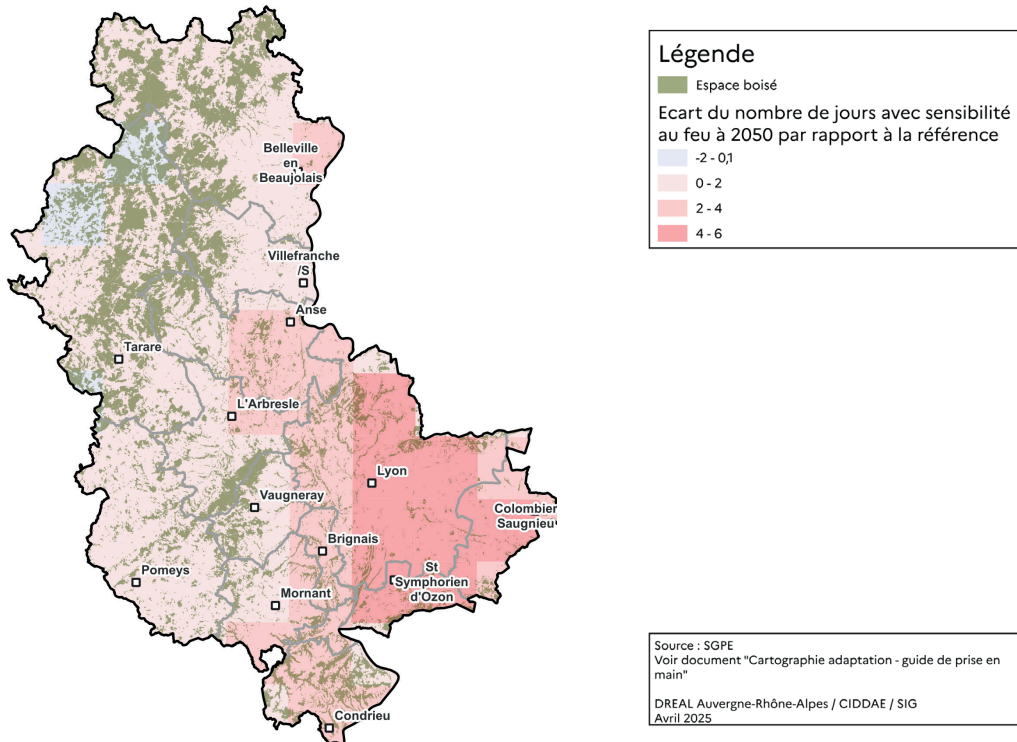
### Assolements - Rhône



Source : SGPE  
Voir document "Cartographie adaptation - guide de prise en main"

DREAL Auvergne-Rhône-Alpes / CIDDAE / SIG  
Avril 2025

## Exposition des espaces boisés à l'évolution du nombre de jours avec une sensibilité au feu - Rhône



### Priorités d'adaptation :

- Comment maintenir une agriculture et une production forestière locales ? En particulier sur l'élevage dans l'Ouest, l'arboriculture dans les Monts et coteaux du Lyonnais, la viticulture dans le Beaujolais, les forêts des Monts du Lyonnais et du Beaujolais vert.
- Comment prévenir les incendies de végétation ?

### Rappel : ce que prévoit le 3<sup>ème</sup> Plan national d'adaptation au changement climatique

- MESURE 7 : Se préparer à l'augmentation attendue des incendies de forêt et de végétation
- MESURE 20 : Déployer les solutions fondées sur la nature pour l'adaptation
- MESURE 36 : Développer les connaissances, former et anticiper les conséquences du changement climatique dans le secteur agricole et l'industrie agro-alimentaire
- MESURE 37 : Accompagner les exploitations agricoles, les filières et l'industrie agro-alimentaire face aux aléas climatiques et engager la transition vers des modèles résilients et bas carbone
- MESURE 38 : Assurer la résilience des forêts, des services associés et de l'économie de la filière bois
- MESURE 43 : Favoriser l'adaptation et la résilience des milieux naturels et des espèces au changement climatique

### RESSOURCES CARTOGRAPHIQUES DISPONIBLES -ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET FORESTIERS

- Exposition des communes à dominance élevage à l'augmentation du nombre de jours à plus de 30°C : représentation de toutes les communes à dominance élevage
- Exposition des communes à dominance élevage à l'augmentation du nombre de jours à plus de 30°C : représentation d'une commune représentative pour chaque dominante
- Assolements présents dans le Rhône
- Exposition de la biodiversité à l'augmentation du nombre de jours à plus de 30°C (1 carte simple et 1 carte avec les chiffres par EPCI)
- Exposition des espaces boisés à l'évolution du nombre de jours avec une sensibilité au feu

## Enjeu 5 : Sensibilité des infrastructures, notamment de transport, au changement climatique

Le territoire du Rhône constitue un véritable carrefour stratégique en France et en Europe, du fait de ses infrastructures de transport et de ses grands réseaux d'énergie et de télécommunications : la vallée du Rhône et le nœud lyonnais mais aussi les territoires plus ruraux ou péri-urbains dans lesquels les réseaux permettent d'assurer la continuité des services.

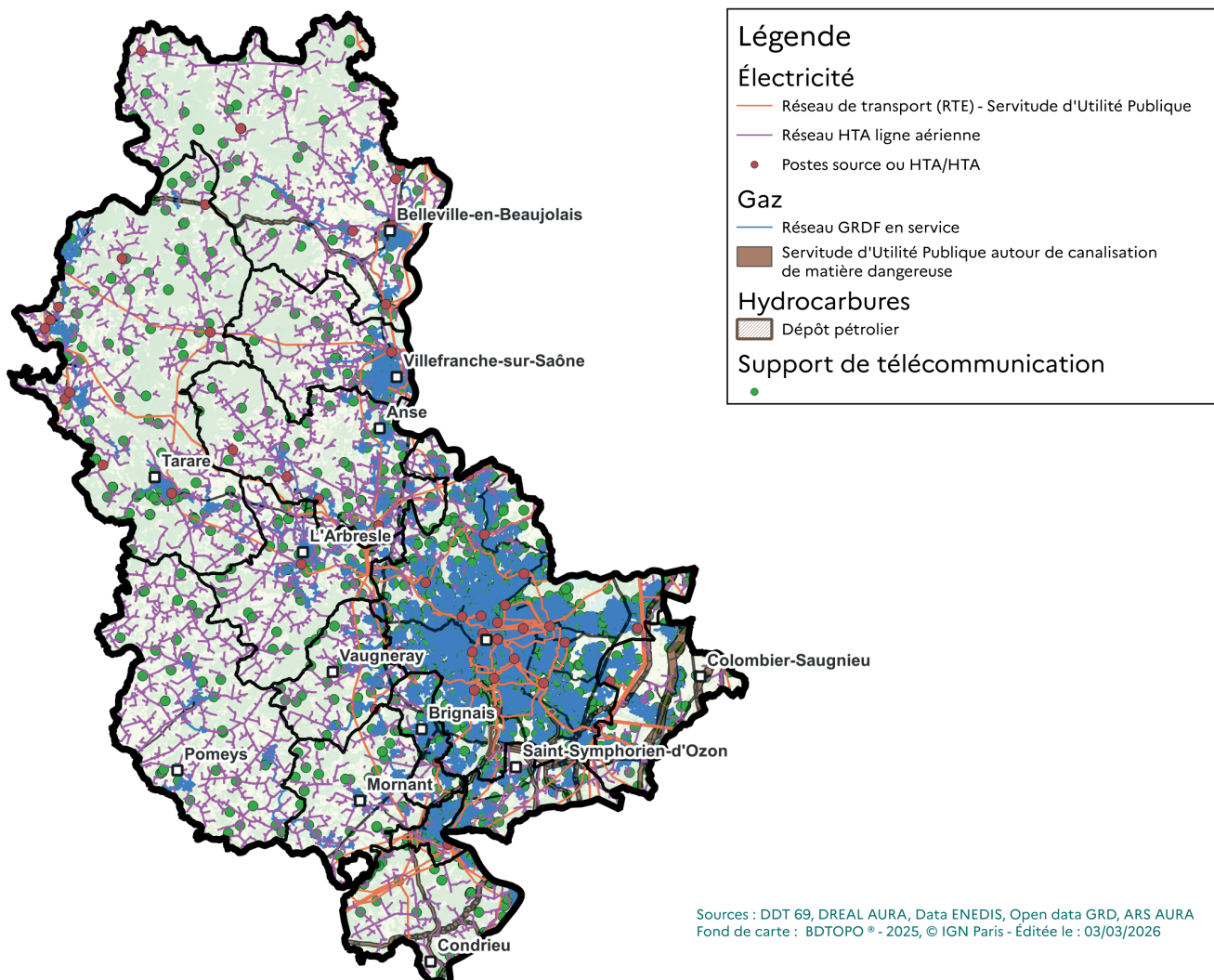
Les risques liés au changement climatique pour les structures et les réseaux sont multiples (notamment les inondations, les incendies, les vagues de chaleur, la raréfaction de la ressource en eau) et peuvent avoir des impacts majeurs sur les activités, leur continuité (effet domino) et même leur pérennité.

Certains secteurs sont particulièrement sensibles aux phénomènes extrêmes : par exemple, les secteurs du Giers ou de la Brévenne (montée des eaux très rapide), l'agglomération lyonnaise (canicule) ou les zones de coteaux (glissements de terrains).

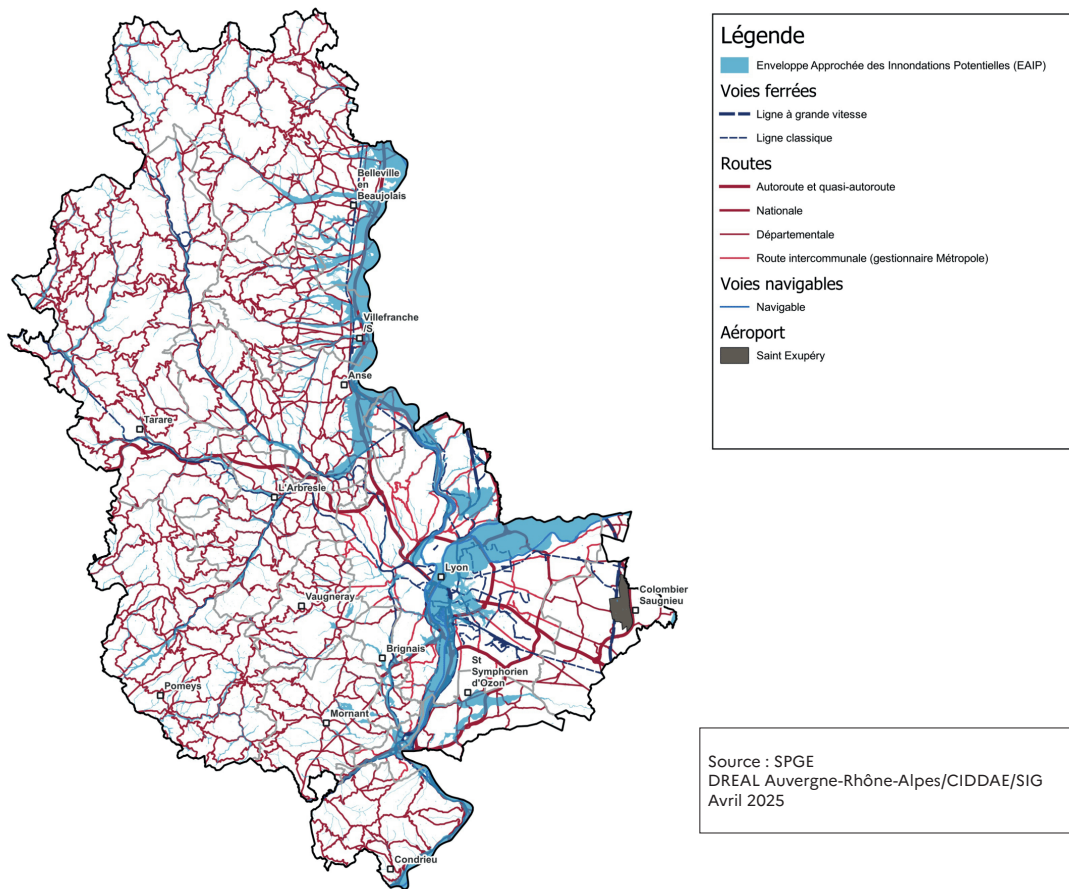
### Le levier SGPE associé est le suivant :

- Réduction de la vulnérabilité des infrastructures et services de transport

### Réseaux électrique, gaz, hydrocarbures et captage d'eau potable - Rhône



## Croisement de l'enveloppe approchée des inondations potentielles avec les infrastructures de transport - Rhône



### Priorité d'adaptation :

- Comment assurer la continuité coordonnée du fonctionnement des différents réseaux (transport, énergie, télécommunication et réseau d'eau), présents en masse sur le Rhône (carrefour national et international en termes de communication), notamment face aux événements extrêmes liés à l'eau, au retrait gonflement des argiles et à l'augmentation des températures ?

### Rappel : ce que prévoit le 3<sup>ème</sup> Plan national d'adaptation au changement climatique

- MESURE 8 : Préparer la Sécurité civile à l'augmentation des risques
- MESURE 18 : Maintenir la qualité de l'air extérieur lors des vagues de chaleur
- MESURE 30 : Assurer la résilience des transports et des mobilités
- MESURE 31 : Assurer la résilience du système énergétique
- MESURE 32 : Assurer la résilience des services de communications électroniques

### RESSOURCES CARTOGRAPHIQUES SPÉCIFIQUES DISPONIBLES – SENSIBILITÉ DES INFRASTRUCTURES

- Croisement de l'augmentation de la sensibilité au feu avec les infrastructures de transport
- Croisement de l'enveloppe approchée des inondations potentielles avec les infrastructures de transport (voir ci-dessus)
- Croisement de l'évolution du nombre de jours avec un sol sec avec le RGA et les infrastructures de transport
- Réseaux ferroviaire, fluvial et routier
- Réseaux, électrique, gaz, hydrocarbures et captage d'eau potable (voir ci-dessus)

Pour répondre aux priorités d'adaptation développées ci-dessus, 12 actions prioritaires ont été déterminées collectivement pour adapter le département du Rhône au changement climatique.

Ces 12 actions prioritaires sont précisées dans les fiches actions qui suivent.

## Légende des fiches actions



action contribuant au volet adaptation



action contribuant au volet atténuation



action contribuant au volet préservation



**RHÔNE**



**LES ACTIONS  
DÉPARTEMENTALES**

Priorité d'adaptation

Comment s'adapter aux excès comme au manque d'eau, notamment en vue de sécuriser l'approvisionnement et la qualité de l'eau potable pour la consommation des habitants et de limiter les risques pour les personnes et les biens ?

**ACTION**

## DÉVELOPPER UN AMÉNAGEMENT DES TERRITOIRES LES RENDANT PLUS RÉILIENTS À L'AUGMENTATION DES SÉCHERESSES ET DES INONDATIONS.



### Pilotes

- Collectivités (syndicats porteurs de SCoT, communes et EPCI, Gemapi, gestionnaires eau potable)

### Contributeurs

- Propriétaires fonciers
- Aménageurs

### Mise en œuvre

Action à renforcer



2026–2035 : intégration dans les documents d'urbanisme (mandat municipal 2026-2032 prioritaire pour démarrer cette action)

Impact ★★★★★

Faisabilité ★★★★★

### Description de l'action



Renforcer la prise en compte de l'eau dans les documents d'urbanisme



Laisser la place aux cours d'eau et zones humides de déborder (espaces de bon fonctionnement)



Conserver l'eau là où elle tombe / limiter le ruissellement : améliorer la gestion du sol et du ruissellement, permettre l'infiltration et le stockage de l'eau

### Indicateurs de suivi



- Nombre de documents d'urbanisme intégrant la question de l'eau (préservation des zones humides, gestion à la source des eaux pluviales)
- Surfaces perméables et évolution de la surface désimperméabilisée (Indicateurs restant à consolider)

### Conditions de succès

- Diffuser et communiquer sur les bonnes pratiques (existantes et à approfondir par de la R&D, notamment sur la rétention en eau en milieu rural) sur la conservation de la goutte d'eau à la source, les espaces de bon fonctionnement, les services écosystémiques rendus ...

### Besoins de court terme pour accélérer

- Résolution du problème du manque de moyens sur la thématique eau pluviale, dépendante du budget général des communes et, de ce fait, non prioritaire

**Priorité d'adaptation**

Comment s'adapter aux excès comme au manque d'eau, notamment en vue de sécuriser l'approvisionnement et la qualité de l'eau potable pour la consommation des habitants et de limiter les risques pour les personnes et les biens ?

**ACTION****METTRE EN PLACE OU RENFORCER DES GOUVERNANCES MULTI-ACTEURS, A MINIMA À L'ÉCHELLE DES BASSINS VERSANTS****Pilotes**

- Collectivités (notamment Gemapi)

**Contributeurs**

- EPCI
- Représentants des acteurs économiques, agricoles, milieux naturels (consulaires, grands comptes)

**Mise en œuvre**

Action à renforcer



2026–2031 : mandat municipal 2026-2032 prioritaire pour adopter des PTGE

Impact



Faisabilité

**Description de l'action**

Connaître et agir sur les risques



Connaître les usages et les prioriser



Travailler sur la sobriété



Développer la solidarité entre territoires voisins



Élaborer et mettre en œuvre des projets de territoire de gestion de l'eau (PTGE) et favoriser l'exercice des compétences à la bonne échelle (plutôt intercommunale que communale)

**Indicateurs de suivi**

- Nombre de PTGE adoptés et mis en œuvre

**Conditions de succès**

- Assurer la représentation des différents acteurs concernés et la participation citoyenne

**Priorité  
d'adaptation**

Comment protéger et gérer les espaces naturels utiles au cycle de l'eau et à la biodiversité en assurant les fonctions de continuité écologique, dépollution, dilution et stockage ?

**ACTION**

## ÉLABORER ET METTRE EN ŒUVRE DES PLANS DE GESTION STRATÉGIQUE DES ZONES HUMIDES (PGSZH) À L'ÉCHELLE DES BASSINS VERSANTS

**Pilotes**

- Collectivités (Gemapi et aménagement)

**Contributeurs**

- Chambre d'agriculture
- SAFER
- Aménageurs (maîtres d'œuvre)

**Mise en œuvre**

- 2026–2031 : mandat municipal 2026-2023 prioritaire pour adopter des PGSZH
- Mandat suivant pour les mettre en œuvre (2032-2037)

Impact



Faisabilité

**Description de l'action**

Inventorier les zones humides dans les documents d'urbanisme + zonages de protection spécifique



Prioriser les zones d'intervention



Assurer la maîtrise foncière permettant d'agir



Restaurer et protéger les zones humides (notamment dans le cadre de la renaturation liée au « zéro artificialisation nette » - ZAN)

**Indicateurs de suivi**

- Nombre de PGSZH adoptés et mis en œuvre

**Conditions de succès**

- Garantir des moyens humains et financiers



Comment assurer la continuité coordonnée du fonctionnement des différents réseaux (transport, énergie, télécommunication et réseau d'eau), présents en masse sur le Rhône (carrefour national et international en termes de communication), notamment face aux événements extrêmes liés à l'eau, au retrait gonflement des argiles et à l'augmentation des températures ?

## ACTION

## DÉVELOPPER LA CULTURE DU RISQUE CHEZ LES ACTEURS DU TERRITOIRE ET LES FAIRE S'ENTRAÎNER À LA GESTION DE CRISE



## Pilotes

- Préfecture

## Contributeurs

- Gestionnaires de réseaux (transport, énergie, télécoms, eau, ...)
- Collectivités locales
- Services de secours et d'intervention (SDMIS, SAMU, FO)
- Collectifs issus de la société civile (comités de quartier, coopérative agricole, centrale villageoise, ...)
- Organismes de formation
- Associations d'élus
- Chambres consulaires

## Mise en œuvre



- Diagnostic / Recensement : 2026-2028 (puis mise à jour en continu)
- Formation : à partir de 2026 (nouveaux exécutifs municipaux)
- Exercices de gestion de crise à grande échelle : à partir de 2029/2030 (dès 2026)
- Sensibilisation : dès maintenant en l'articulant avec ce qui existe déjà (ex : risques industriels) et ce qui sera développé sur d'autres sujets (cf. action de sensibilisation aux vagues de chaleur)

Impact ★★ ★

Faisabilité ★★ ☆

## Description de l'action



Recenser les plans et stratégies existant déjà pour gérer la crise et les articuler entre eux (arbitrages sur l'utilisation des ressources et réseaux à anticiper)



Former les acteurs-clefs du territoire : élus (maires et adjoints en particulier) + DGS et DGA des collectivités locales, représentants locaux des gestionnaires de réseaux (encadrement), administrations et services publics, services de secours et d'intervention, ...



S'entraîner à simuler la mobilisation multi-acteurs des cellules de crise sur la base de scénarios prospectifs



Définir et diffuser les bonnes pratiques pour sensibiliser le grand public sur les conduites à adopter en cas d'événements de crise

## Indicateurs de suivi



- Nombre de plans recensés et coordonnés
- Nombre de formations recensées (estimation de part d'élus formés)
- Nombre d'exercices réalisés
- Nombre de campagnes de communication / sensibilisation réalisées et estimation du nombre de personnes touchées
- Cotation de l'efficacité de la gestion de crise suite à retour d'expérience

## Conditions de succès

- Garantir un portage fort
- Assurer la participation de l'ensemble des parties prenantes (formations non obligatoires)

## Besoins pour accélérer

- Organisation d'un événement de mobilisation des acteurs locaux pour partager l'ambition et le besoin, créer un réseau

Comment assurer la continuité coordonnée du fonctionnement des différents réseaux (transport, énergie, télécommunication et réseau d'eau), présents en masse sur le Rhône (carrefour national et international en termes de communication), notamment face aux événements extrêmes liés à l'eau, au retrait gonflement des argiles et à l'augmentation des températures ?

Priorité d'adaptation

ACTION

## AMÉLIORER LA CONNAISSANCE CROISÉE DES VULNÉRABILITÉS DES DIFFÉRENTS RÉSEAUX AUX EFFETS DU DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE EN VUE DE DÉVELOPPER LEUR RÉSILIENCE



### Pilotes

- Préfecture

### Contributeurs

- Gestionnaires de réseaux (transport, énergie, télécoms, eau, ...)
- Collectivités locales
- Services de secours et d'intervention (SDMIS, SAMU, forces de l'ordre)
- Collectifs issus de la société civile (comités de quartier, coopératives agricoles, centrales villageoises, ...)

### Mise en œuvre



- Diagnostic / Recensement : 2026-2030 (puis mise à jour en continu)
- Partage + Transformation : à partir de 2030

Impact



Faisabilité



### Description de l'action

Recenser et instrumenter les « points noirs » / nœuds critiques sur les différents réseaux



Ex : identifier les zones du réseau d'eau comportant des fuites ; approfondir l'étude nationale des risques physiques dus au changement climatique sur le réseau routier national au niveau local sur les secteurs les plus à risque à partir de 2026 (conception/maintenance qui intègre la dimension changement climatique)



Partager l'information entre gestionnaires de réseaux et coordonner les actions stratégiques prévues dans les documents de planification (ex : plan climat air énergie territoriaux – PCAET - de territoires voisins, plans de continuité d'activité d'entreprises d'un même territoire, ...)

Rendre résilientes les infrastructures



Ex : adapter les abords des réseaux de transport pour limiter les chutes d'arbres, éboulements et inondations ; adapter les plans de gestion de continuité de circulation du trafic Palomar (initiés il y a 50 ans), augmenter les capacités de stockage d'énergie tout en favorisant les actions de sobriété, développer des réseaux locaux de substitution (boucles localisées d'énergie, de télécom, de mise en commun de moyens ...)

### Indicateurs de suivi



- Proportion de chaque réseau analysée
- Proportion de réseaux ayant réalisé leurs diagnostics
- Proportion de chaque réseau sécurisée

### Conditions de succès

- Prioriser (financer) les travaux de R&D sur la résilience des réseaux
- Assurer la participation de tous les gestionnaires et le partage de l'information entre eux
- Garantir un portage fort de la coordination des gestionnaires

### Besoins pour accélérer

- Moyens humains dédiés (pour porter la coordination)
- Outil commun de visualisation des différents réseaux

Priorité  
d'adaptation

Comment assurer la continuité des services publics essentiels pour les personnes vulnérables (enseignement, santé, pompiers, sécurité, vieillesse) et un accès équitable à ces services en anticipant les effets de vagues de chaleur ?

**ACTION**

**ORGANISER ET DÉVELOPPER LA RÉSILIENCE DES SERVICES PUBLICS ESSENTIELS DE CHAQUE TERRITOIRE, EN FONCTION DE SES SPÉCIFICITÉS**

**Pilotes**

- État (ARS)
- Département
- Métropole de Lyon

**Contributeurs**

- Communes + CCAS
- EPCI
- Fédérations professionnelles / Clubs d'entreprises / Chambres consulaires
- AOM (Sytral Mobilités, Région)
- DDPP
- SDMIS



**Mise en œuvre**



- 2025-2030 : Identifier + Anticiper
- 2025-2035 : Développer

Impact



Faisabilité



**Description de l'action**



Identifier les personnes vulnérables (recensement, site collaboratif, ...) et les services publics qui leur sont indispensables au niveau des territoires en cas de canicule



Anticiper les crises et définir des process d'intervention (prévoir des modalités à appliquer selon les vulnérabilités en cas de crise et qui les met en œuvre le jour J, mettre en situation de crise les services indispensables pour identifier les contraintes).  
A intégrer dans les plans de continuité de service (PCS)



Développer la résilience des services publics des territoires :  
- par la végétalisation / désimperméabilisation extérieure pour créer des îlots de fraîcheur, le maillage du territoire en bornes fontaines (cf. actions en cours à Villeurbanne), le rafraîchissement intérieur des sites d'accueil du public (mairies, musées, bibliothèques, cours d'école, crèches, établissements scolaires, gymnases, hôpitaux, ehpad...)  
- la mobilisation des lieux privés pour ouverture aux populations à risques (ex : bureaux, centres commerciaux, cinémas,...) / appel au volontariat pour ceux qui disposent des lieux frais,  
- le développement des co-usages (le soir / WE pour les habitants du quartier)  
- l'expérimentation de l'adaptation des rythmes de travail et de l'organisation des services publics (impact sur le transport, ...)  
- l'expérimentation de dispositifs d'exception (ex : ouverture des parcs la nuit, séjours pour personnes âgées à la campagne...)

**Indicateurs de suivi**



- Nombre de lieux refuges identifiés + évolution (nombre de lieux refuges nouvellement développés au cours d'une période donnée)
- Nombre de PCS intégrant la gestion des crises canicule
- Nombre de plan de continuité de service (public) intégrant la gestion des crises canicule
- Population couverte par un dispositif

**Conditions de succès**

- Renforcer/abonder le fonds vert pour financer les rénovations énergétiques des établissements, écoles...

**Besoins pour accélérer**

- Définition d'un état zéro de la situation et d'un chef de file

Priorité  
d'adaptation

Comment assurer la continuité des services publics essentiels pour les personnes vulnérables (enseignement, santé, pompiers, sécurité, vieillesse) et un accès équitable à ces services en anticipant les effets de vagues de chaleur ?

ACTION

## DÉVELOPPER LA CAPACITÉ DE LA POPULATION À RÉAGIR EFFICACEMENT POUR FAIRE FACE AUX VAGUES DE CHALEUR



### Pilotes

- État (préfecture, DDETS)
- Département
- Métropole de Lyon

### Contributeurs

- Communes + CCAS
- EPCI
- Fédérations professionnelles / Clubs d'entreprises / Chambres consulaires / AOM (Sytral Mobilités, Région)
- ARS
- Hospices Civils de Lyon (HCL)
- SDMIS
- Associations
- Réseau des aides à la personne
- Structures d'hébergement
- Bailleurs sociaux

### Mise en œuvre



- Dès maintenant mais en mettant à jour au fur et à mesure du déploiement de l'action sur les services publics

Impact



Faisabilité



### Description de l'action



Développer la culture du risque chaleur : renforcement de la diffusion des alertes et de la communication coordonnée sur les dispositifs existants pour y faire face (itinéraires « frais » + lieux refuges) si possible avec une information en temps réel, mise à disposition d'un livret « urgence canicule », organisation d'événements « bons réflexes », valorisation des acteurs engagés dans des démarches d'adaptation



Identifier les personnes ressources – clés et faire émerger des référents « adaptation » pour veiller, sensibiliser, alerter les services publics, et informer sur les ressources disponibles dont les lieux refuge, par exemple :  
\* à l'échelle de groupements d'habitation (« voisins bienveillants »), notamment dans les quartiers populaires via les bailleurs sociaux et leur personnel sur site,  
\* en développant des « réserves citoyennes »



Identifier et faire connaître les lieux refuge et dispositifs mis en place (ex : fontaines éphémères) : les recenser et les cartographier avec leurs caractéristiques (capacité, ...) et contraintes (horaires d'ouverture, sécurité, ...)



Anticiper les périodes de crise : prévoir les modalités de mobilité des personnes vulnérables vers des zones refuge en cas de crise et généraliser des entraînements à une situation de crise majeure avec l'ensemble des acteurs d'un territoire (entreprises, HCL, SDMIS, citoyens, associations, collectivités, réseau des aides à la personne). - Ex : faire une journée « test 2050 »

### Indicateurs de suivi



- Nombre de personnes mobilisées dans le cadre des réserves citoyennes
- Nombre de campagnes de communication et estimation des personnes touchées
- Nombre de territoires ayant réalisé une cartographie / un recensement
- Fréquence des exercices réalisés / Nombre de personnes impliquées

### Conditions de succès

- Mobiliser le tissu associatif et les structures d'hébergement : aides/subventions, contractualisation, ...

### Besoins pour accélérer

- Approche pédagogique / Acceptabilité sociale : qui est perçu comme légitime pour prendre le leadership ?

Priorité  
d'adaptation

Comment assurer la continuité des services publics essentiels pour les personnes vulnérables (enseignement, santé, pompiers, sécurité, vieillesse) et un accès équitable à ces services en anticipant les effets de vagues de chaleur ?

**ACTION**

**IDENTIFIER ET RÉDUIRE LES ÎLOTS DE CHALEUR URBAINS (ICU) ET DÉVELOPPER LES ÎLOTS DE FRAÎCHEUR URBAINS (IFU) PAR L'AMÉNAGEMENT URBAIN (DENSITÉ-ÉQUILIBRE, COHÉRENCE DES DOCUMENTS D'URBANISME)**



#### Pilotes

- Collectivités locales

#### Contributeurs

- DDT69
- Agence d'urbanisme (cf. travaux sur canopée à Villeurbanne)
- Cerema
- Ecoles universités
- Urbanistes, paysagistes

#### Mise en œuvre



- Identification : 2026-2029
- Travaux : 2030 à 2050

Impact



Faisabilité



#### Description de l'action



Identifier les ICU de façon fiable et exhaustive



Bâtir une stratégie de résorption des ICU et de développement d'IFU

#### Indicateurs de suivi



- Nombre (ou %) des ICU supprimés / atténués
- Nombre (ou %) des IFU créés
- Températures avant/après aux points traités (et à l'échelle du quartier?)

#### Conditions de succès

- Former les élus
- Fournir des financements (type Fonds Vert) et moyens humains dédiés

#### Besoins pour accélérer

- Formation des nouveaux exécutifs postélections 2026

Priorité  
d'adaptation

Comment assurer une bonne gestion de la chaleur dans les logements collectifs en anticipant les effets de l'augmentation de la température dans les zones les plus denses (ex : Métropole de Lyon, Villefranche-sur-Saône, Tarare, ...) ?

ACTION

**SENSIBILISER ET FORMER LES HABITANTS SUR LA MAÎTRISE D'USAGE / LES BONNES PRATIQUES POUR RETARDER L'ENTRÉE DE LA CHALEUR DANS LEUR LOGEMENT ET LE RAFRAÎCHIR SI POSSIBLE**

### Pilotes

Selon l'échelle :

- État ou opérateur de l'Etat (ADEME)
- Collectivités

### Contributeurs

- Agences locales de l'énergie
- Bailleurs sociaux
- Associations locales (Fondation pour le logement, compagnons bâtisseurs, ...)
- Centres sociaux
- Comités d'intérêts locaux



### Mise en œuvre

- A démarrer rapidement au niveau national pour pouvoir être décliné ensuite au niveau local (cf. besoin court terme)



Impact

Faisabilité

### Description de l'action



Organiser des campagnes de communication pour diffuser les bons réflexes / bonnes pratiques, battre en brèche les idées reçues.  
Ex : ventilation naturelle nocturne, occultation diurne, installation de brasseurs d'air, pare-soleil, ...



Identifier des ambassadeurs pouvant aller chez les habitants pour leur expliquer, en adaptant le discours à la configuration spécifique de leur logement  
(nécessite de savoir comment prioriser les bénéficiaires : cf. 2 autres actions concernant, respectivement, les bouilloires thermiques et les îlots de chaleur urbains)

### Indicateurs de suivi



- Nombre de campagnes de communication menées / estimation du nombre de personnes touchées
- Nombre de structures mobilisées
- Nombre d'ambassadeurs mobilisés / nombre de visites réalisées

### Conditions de succès

- A articuler avec la fiche sur l'acculturation de la population aux vagues de chaleur
- Identifier les structures et personnes pouvant développer des démarches au plus près des habitants
- Développer des démarches de financement et/ou de contractualisation avec elles
- Organiser *in fine* une enquête pour évaluer si les habitants ont suivi les conseils et s'ils en ont ressenti le profit

### Besoins pour accélérer

- La communication pourrait commencer au niveau nationale avant d'être déclinée au plus proche des habitants : clarification des messages

Priorité  
d'adaptation

Comment assurer une bonne gestion de la chaleur dans les logements collectifs en anticipant les effets de l'augmentation de la température dans les zones les plus denses (ex : Métropole de Lyon, Villefranche-sur-Saône, Tarare, ...) ?

## ACTION

**RÉNOVER PLUS ET AUTREMENT LES BÂTIMENTS D'HABITATION (EN INTÉGRANT CONFORT ÉTÉ ET ASPECTS SANITAIRES ET EN ÉVITANT LA MAL ADAPTATION), DANS UN SOUCI DE JUSTICE THERMIQUE (PARC DE LOGEMENTS ADAPTÉ ET ABORDABLE, RÉNOVATION DU PATRIMOINE ANCIEN ET/OU PROTÉGÉ)**



## Pilotes

- État (et opérateurs : Cerema, Ademe, ...)
- EPCI (voire communes)
- Fédérations et représentants des professionnels de la construction

## Contributeur

- Écoles / Universités

## Mise en œuvre



- Démarrer rapidement les réflexions sur la connaissance du parc. Au niveau national ou local à titre plus expérimental.
- La stratégie et la formation viendront après.

Impact



Faisabilité



## Description de l'action



Travailler sur la connaissance du parc (indicateur confort été, notion de bouilloire thermique)



Élaborer une stratégie d'action (définir des priorités) et d'accompagnement différencié en fonction : du public, du territoire, du type de logement



Former les professionnels (confort été, aspect sanitaire, acculturation des populations).

## Indicateurs de suivi



- Nombre de logements qualifiés au sein des Îlots de chaleur urbains
- Nombre de territoires ayant fait l'objet d'un diagnostic et d'une stratégie
- Nombre de formations organisées (estimation du nombre de professionnels formés)
- Nombre de travaux universitaires sur le sujet

## Conditions de succès

- Assurer la pérennité des aides et la stabilité des dispositifs
- Créer un outil de connaissance sur les techniques et solutions les plus adaptées (pour former les professionnels)
- Mener un travail sur la conciliation des enjeux de préservation du patrimoine ancien et/ou protégé et des enjeux de rénovation du bâti
- Nécessite de mieux connaître les techniques / solutions les plus adaptées.

## Besoins pour accélérer

- Réflexion nationale sur la connaissance du parc : définition d'indicateurs, ...

Priorité  
d'adaptation

Comment maintenir une agriculture et une production forestière locales ?

En particulier sur l'élevage dans l'Ouest, l'arboriculture dans les Monts et coteaux du Lyonnais, la viticulture dans le Beaujolais, les forêts des Monts du Lyonnais et du Beaujolais vert.

## ACTION

**ACCOMPAGNER LES PROFESSIONS AGRICOLES VERS LA TRANSITION, NOTAMMENT POUR DÉVELOPPER UNE AGRICULTURE PLUS ÉCONOME EN EAU, POUR RENDRE LES ESPACES AGRICOLES ET NATURELS PLUS RÉSILIENTS AUX NOUVEAUX ALÉAS (DIMINUTION EAU, AUGMENTATION CHALEUR, AGGRAVATION RISQUE INCENDIE ET ÉVÈNEMENTS EXTRÊMES, ...)**



### Pilotes

- Services État (DDT et DRAAF)
- Chambre d'agriculture

### Contributeurs

- Instituts techniques et école d'ingénieurs (Isara, ...)
- Financiers : collectivités, État et ses opérateurs
- Associations (bio, ...)
- Centres de formation (lycées agricoles, ...)
- Filière avale

### Mise en œuvre



- 2025-2035 : Acculturation et R&D
- 2030 : Massification des changements de pratiques

Impact



Faisabilité



### Description de l'action



Acculturer les professionnels : organisation de scènes d'échanges entre exploitants agricoles sur les pratiques innovantes low tech d'adaptation aux aléas climatiques (agroforesterie, hydrologie régénérative, permaculture)



Soutenir la recherche et l'expérimentation, notamment pour produire localement des espèces moins sensibles au manque d'eau l'été, diffuser et vulgariser les résultats de la recherche



Adapter les espèces cultivées (faune et flore) et faire évoluer les pratiques (techniques d'irrigation, changement d'assolement, formation)



Généraliser la couverture végétale des sols toute l'année, diversifier les linéaires de haies brise-vent et/ou anti-érosion avec expertise agronomique pour maximiser leurs bénéfices : aides aux couverts, formation, démonstration sur la gestion des haies, valorisation

### Indicateurs de suivi



- Nombre de personnes formées, de sessions / réunions organisées
- Évolution du linéaire total de haies dans le département

### Conditions de succès

- Garantir des moyens financiers pour la recherche
- Développer des aides financières pour la transition (Agence de l'eau?)
- Sensibiliser les décideurs et la population au changement climatique et à ses conséquences sur l'agriculture (pour que la demande crée l'offre)

### Besoins pour accélérer

- Assouplissement de la réglementation à l'aide de méthodologies participatives pour faciliter la mise en œuvre de solutions d'adaptation

Priorité  
d'adaptation

Comment maintenir une agriculture et une production forestière locales ?

En particulier sur l'élevage dans l'Ouest, l'arboriculture dans les Monts et coteaux du Lyonnais, la viticulture dans le Beaujolais, les forêts des Monts du Lyonnais et du Beaujolais vert.

## ACTION

- ACCOMPAGNER L'ACTIVITÉ FORESTIÈRE VERS LA TRANSITION POUR RENDRE LES ESPACES FORESTIERS ET NATURELS PLUS RÉSILIENTS AUX NOUVEAUX ALÉAS ET ÉVITER LE DÉPÉRISSEMENT DES MILIEUX

### Pilotes

- ONF
- CNPF
- Services État (DRAAF et DDT)

### Contributeurs

- Instituts techniques de recherche et de formation
- Pépiniéristes
- État et ses opérateurs, Collectivités et notamment PNR du Pilat
- Filière avale



### Mise en œuvre

- 2025-2035 : Recherche d'espèces et acculturation
- Dès que possible : intégration de nouvelles espèces



Impact



Faisabilité



### Description de l'action



Généraliser la connaissance des outils existants (outils de diagnostic), faciliter l'accès aux bases de données aux propriétaires forestiers (publics et privés) et à leur gestionnaire



Développer les formations aux enjeux liés au changement climatique y compris formation des élus



Mise en place d'une gouvernance



Mise en place d'un plan de massif qui décrira différentes solutions techniques dont le renforcement de la coopération des propriétaires de forêts privées via le développement des approches « ASA » (Associations syndicales autorisées)



(Dimension temporelle) Anticiper en favorisant l'intégration de nouvelles espèces plus adaptées de manière anticipée (avant la coupe des espèces en place)

### Indicateurs de suivi



- Nombre de personnes formées, de sessions / réunions organisées
- Surface plantée avec de nouvelles espèces (à partir des dossiers d'aides au renouvellement forestier)

### Conditions de succès

- Fédérer les acteurs (très nombreux et hétérogènes)
- Garantir des moyens financiers pour la recherche
- Développer des aides financières pour le renouvellement forestier

# RHÔNE



**PRÉFÈTE  
DE LA RÉGION  
AUVERGNE-  
RHÔNE-ALPES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Maquettage et design : mission communication - DREAL Auvergne-Rhône-alpes  
Avril 2026

Ce document est téléchargeable sur :  
[www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr](http://www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr)